

Les

TU TOS


Guyanasso

Une association

c'est quoi?

Sava


l'Europe
s'engage
en Guyane


Collectivité
Territoriale
de Guyane


UNION EUROPEENNE

Sa définition

L'association loi 1901 est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé par des membres qui sont élus. Il sert à mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée générale, d'organiser et d'animer la vie de l'association.

Sa composition

Le Conseil d'Administration choisit, pour un temps donné et parmi ses membres qui sont élus à bulletin secret en veillant à la parité homme et femmes, son bureau qui est composé de :

- un.e président.e
- un.e trésorier.e ou un.e secrétaire

Ses ressources

Les ressources d'une association se composent :

- des cotisations
- de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association
- des subventions
- des dons
- de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur

Son règlement intérieur

Il n'est en rien obligatoire, cependant il précise et complète les statuts :

- Les modalités de vote, quorum, procuration ;
- le rôle des membres du bureau ;
- les modalités de démission en cours de mandat
- les motifs graves d'exclusion etc.